

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 avril 2025

N°20250402.D17

Objet : AUTONOMIE – ADHESION RESEAU MONALISA

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Sophie DUPRAT, Vice-Présidente.

PRÉSENTS (5) :

- Mme Sophie DUPRAT, Vice-Présidente,
- Mme Janine DARROUZES, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Laurence ROY, membre du Conseil Municipal, déléguée
- M. Nicolas BARRETEAU, membre du Conseil Municipal, délégué

ABSENTS EXCUSÉS : (4)

- Mme Christine BOST, Présidente,
- Mme Denise LEYDET, représentante des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Christine VILLENEUVE, représentante des Associations Familiales
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de l'Action Sociale et des Familles

Vu la délibération n°20240918.D01 prise par le CCAS d'Eysines le 18 septembre 2024 portant création d'un réseau de bénévoles du CCAS

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n°01 du 28 juin 2021 relative au lancement d'une Analyse des Besoins Sociaux

Considérant les conclusions du rapport MONALISA remis le 12 juillet 2013 à Madame la Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie et ses préconisations pour une mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées

Considérant la politique volontariste portée par la collectivité dans le cadre de la lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées

EXPOSE

Le CCAS de la Ville d'Eysines agit au quotidien contre l'isolement et la solitude des personnes âgées du territoire.

Dans cette perspective, le CCAS :

- organise chaque année des activités à visée intergénérationnelle mêlant jeunes écoliers et seniors,
- invite les personnes âgées à se saisir des sorties culturelles et activités de loisirs adaptées proposées par la collectivité,
- recense, crée et met à disposition des outils d'information dédiés,
- développe des partenariats pour diversifier ses actions de prévention et de sensibilisation,
- dynamise la vie collective dans les résidences autonomie dont il assure la gestion
- tient et anime le Registre communal des personnes vulnérables.

Toutes ces actions visent notamment à réduire les risques d'isolement social et relationnel des seniors en renforçant la fréquence et la qualité des contacts qu'ils peuvent avoir dans leur vie quotidienne.

Madame Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée du CCAS, rappelle que l'isolement se définit comme la situation dans laquelle se trouve une personne qui n'a plus de relations sociales significatives au sein des cinq grands réseaux de sociabilité : réseau familial, réseau professionnel, réseau associatif, réseau amical et réseau de voisinage.

Pour renforcer encore davantage l'impact de son action et mobiliser largement les ressources du territoire autour de cette thématique, le CCAS entend adhérer au réseau MONALISA.

Cette **MO**obilisation **NA**tionale contre **L'IS**olement des **Ag**és rassemble depuis 2014 des citoyens bénévoles engagés ainsi que des acteurs associatifs, institutionnels et privés pour repérer les personnes âgées isolées, créer des équipes citoyennes de bénévoles proposant des visites de convivialité, et favoriser l'émergence de solutions locales de prévention.

L'adhésion à ce réseau est gratuite.

Elle implique la signature d'une charte exposant la philosophie d'intérêt général du mouvement et ses finalités.

Elle permettra d'enrichir le réseau de bénévoles du CCAS, en cours de constitution, et acté par délibération susvisée du 18 septembre 2024.

Elle offre la possibilité de disposer de ressources documentaires, d'expertises dédiées et d'un accompagnement technique dans la mise en mouvement de démarches de coopérations territoriales centrées sur la prévention et la lutte contre l'isolement social et la solitude des personnes âgées.

L'association MONALISA est reconnue et soutenue depuis sa création par les services de l'Etat et notamment la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). En 2024, elle réunit 550 organisations signataires de la charte, 66 coopérations territoriales actives, 904 équipes citoyennes et plus de 9000 bénévoles engagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve le renforcement des actions de prévention des risques d'isolement et de solitude des personnes âgées du territoire, selon les orientations inscrites au sein de la présente délibération
- valide l'adhésion à l'association MONALISA et à sa charte

- autorise Madame la Présidente du CCAS à signer tous documents et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :
5 voix » pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,


Christine BOST

